



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 18 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit octobre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Loire-Authion s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes Jacky Beillard, commune déléguée de Bauné, sous la présidence de Monsieur Gino BOISMORIN, Maire.

Étaient présents tous les conseillers municipaux, exceptés :

Absents excusés : Catherine ALBERT donne pouvoir à Christine MOISON, Isabelle ANDRILLON donne pouvoir à Elisabeth DESSOMME, Isabelle AZZOZI donne pouvoir à Carole DIARD, Pascal BOUCHER donne pouvoir à Ericka JEANNIERE, Jean-Luc BOUVIER donne pouvoir à Isabelle RIPOCHE, Christine DEUIL donne pouvoir Brigitte FOREST, Sylvie GAILLARD donne pouvoir à Sophie COUTANT, Caroline GUYOMARD, Grégoire JAUNEAULT donne pouvoir à Huguette MACE, Catherine LECLERCQ donne pouvoir à Magali BRUNEAU, Margot MANNI donne pouvoir à Bruno PICCIN, Mathieu MARCHAND donne pouvoir à Jean-Charles PRONO, Patrick MOREAU donne pouvoir à Charles CASTELAIN, Sébastien MORTREAU, Christine PEPION donne pouvoir à Marie-Edith GILLE, Jacques PIGERE donne pouvoir à Roselyne FERRE, Viviane RIVINOFF donne pouvoir à Gabriel FREULON, Laurence ROUSSEAU donne pouvoir à Christine DABIN

Absents : Cyril AUBRY, Olivier BIGEARD, Marie-France BOISSARD, Loïc BOURIGAULT, Françoise EON, Véronique GONEL, Philippe GUYON, Nicole JARRY, Nelly LEPROUX, Peggy RETAILLEAU, Laurence THEODORE

Nombre de conseillers en exercice : 113 / présents : 84 / votants : 100

Monsieur Arnold NEMETH a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la séance précédente du 20 septembre 2018. Monsieur CHARTIER demande d'apporter une correction concernant son intervention sur le forum des associations de Brain-Andard. Il affirme ne pas avoir dit que prévoir ce forum uniquement le matin pourrait être une bonne chose.

Arrivée de Madame Emmanuelle TENAILLEAU

Le compte-rendu est approuvé par 84 voix pour, 2 contre, 1 blanc et 7 abstentions.

Il donne ensuite lecture des arrêtés qu'il a pris dans le cadre des délégations d'attribution confiées par le Conseil Municipal.

I – DOSSIER – VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE : POINT SUR LA RENTREE 2018/2019

Madame Sandrine LORIT, nouvellement recrutée au poste de directrice de l'éducation et de l'action sociale, présente son parcours.

Monsieur Charles CASTELAIN, adjoint en charge de l'éducation et du périscolaire, présente le dossier « vie scolaire et périscolaire : point sur la rentrée 2018/2019 ».

Effectifs scolaires de Loire-Authion :

1 407 élèves scolarisés en écoles publiques et 331 en écoles catholiques, soit un total de 1 738 élèves.

La norme académique est de 25,3 élèves par classe. En deçà de ce chiffre, il peut y avoir une fermeture de classe. Au dessus, il peut y avoir une ouverture de classe.

Il y a un accroissement du nombre d'élèves par rapport à l'an dernier : + 13 dans les écoles publiques et + 20 dans les écoles catholiques. Une classe a été ouverte à l'école élémentaire de Corné et une classe de soutien à l'école maternelle d'Andard (ouverture temporaire). En revanche, il y a eu 2 fermetures de classes à l'école primaire de Bauné et à l'école maternelle de Brain-sur-l'Authion.

Monsieur Roger TCHATO s'interroge sur la fermeture d'une classe à l'école de Bauné malgré les effectifs. Il faudra demander à l'inspecteur d'académie d'expliquer la logique de cette fermeture et rester vigilant dans les années à venir.

Madame Huguette MACÉ explique que la fermeture d'une classe à Brain est due au retard du projet Buissons Belles et Gantières qui aurait dû commencer il y a plus d'un an. 282 logements sont attendus.

Monsieur le Maire indique que l'approche globale de la gestion du territoire et la capacité à organiser un rythme qui permet le maintien des classes sont importantes. Il y a également les communes ligériennes qui ont des capacités d'aménagement et d'accueil de population nouvelle très modestes.

Madame MACÉ prend l'exemple de Brain et précise que pour ne pas être en difficulté par rapport aux écoles, il faut également préparer l'avenir pour le mandat suivant. Les prochains programmes de logements doivent être préparés sur ce mandat pour qu'il n'y ait pas à nouveau une rupture pour les écoles et associations qui en subissent les conséquences.

Point de vigilance : les effectifs importants d'élèves en CM2 dans les écoles de Brain-sur-l'Authion (41) et de Corné (46) peuvent induire un déséquilibre lors de leur départ en 6^{ème} et la difficulté à compenser par une arrivée importante nécessaire en maternelle.

Arrivée de Madame Colette HAMARD et de Messieurs Jean-Paul BOURGEOIS et Jean-Damien BRAULT.

Il y a 159 enfants hors commune scolarisés dans les écoles publiques de Loire-Authion.

Hormis les communes concernées par des accords historiques pour l'accueil de leurs élèves par la commune de Loire-Authion, les communes sont sollicitées pour une prise en charge financière du coût de l'élève. A ce jour les communes de Cornillé-les-Caves et Jarzé-Villages participent.

47 enfants de Loire-Authion sont scolarisés hors commune. Loire-Authion participe au financement du coût des élèves dans les communes de Sarrigné, du Plessis-Grammoire et de Cornillé-les-caves.

Arrivée de Messieurs David MERCIER, Bernard PANNEFIEU et Jean-Charles PRONO.

Madame LORIT explique la mise œuvre du portail Familles.

Le plan de communication :

Le 29 mars, un premier courrier a été adressé aux familles, les informant des modalités d'accès et de fonctionnement, en précisant que des réunions d'information seront organisées.

Malgré des rappels, la fréquentation moyenne aux 6 réunions a été inférieure à 10 personnes.

En juin 2018, un focus sur la rentrée scolaire 2018 a été intégré dans LA'ctu : information sur le maintien de la semaine à 4,5 jours scolaires, information sur la mise en place du portail Familles, information sur la mise en place d'un règlement des services périscolaires et tarif harmonisés.

En outre, avant la fin de l'année scolaire, des rappels sur les délais et procédures ont été effectués.

La mise en œuvre :

A la rentrée 2018, 149 familles n'avaient pas fait les démarches de paramétrage de leur compte sur le portail.

Les équipes de restauration scolaire, de TAP et d'accueil périscolaire ont su s'adapter afin de prendre en charge l'ensemble des enfants y compris les non-inscrits.

Des lettres nominatives ont alors été adressées aux familles. Au 5 octobre, il restait 14 familles qui n'avaient engagé aucune démarche, malgré l'accompagnement proposé par les services. Monsieur le Maire précise que certaines familles sont négligentes car ce n'est pas leur priorité. Par conséquent, cela demande un effort important aux services pour relancer ces familles. Madame MACÉ précise que l'accès à l'informatique est différent selon chacun. Ces familles ont-elles été recensées afin de pouvoir les aider l'année prochaine ? Monsieur CASTELAIN répond que les agents du guichet unique ont été formés pour aider les familles dans leur démarche.

Dotations aux écoles :

Monsieur CASTELAIN rappelle qu'en 2017, le coût pour un enfant en maternelle s'élève à 1101.90 € et pour un enfant en primaire à 287.82 €.

Par délibération du 15 mars 2018 le conseil municipal a décidé de verser une somme de 72 € par enfant scolarisé en CM2 afin de participer au financement de 4 classes découvertes et de 3 projets spécifiques (projet biennale à Andard, visite de la Galerie des Machines de l'Île à Nantes à Brain-sur-l'Authion, visite de la Galerie sonore et du parc de Maulévrier à La Daguenière).

Sont ensuite présentées les enveloppes financières des dotations en fournitures (96 600 €), les subventions aux coopératives scolaires pour les animations (15 200 €), les coûts de la natation scolaire (19 800 €), les investissements en mobilier (29 000 €), en informatique (36 000 €) ainsi que les investissements en gros travaux (41 000 €).

Monsieur Nicolas GORISSE demande comment s'est passée la rentrée sur le plan qualitatif.

Monsieur CASTELAIN répond que les avis sont mitigés. Globalement, la rentrée s'est bien passée mais certains parents et enseignants n'ont pas compris la volonté des élus de rester à 4,5 jours d'école par semaine.

Monsieur TCHATO dit que le bilan effectué par Madame LORIT et Monsieur BODAN fait état d'une rentrée scolaire qui s'est bien déroulée sur l'ensemble du territoire.

Monsieur le Maire dit que sur Andard, il y a eu une rentrée un peu compliquée du fait de savoir si oui ou non, il y aurait ouverture. L'inspecteur était présent pour compter les enfants.

Monsieur PRONO ressent un flottement sur les sommes versées par la commune au titre des projets pédagogiques et estime que les directions d'école ont besoin d'être accompagnées. Il regrette que ces projets pédagogiques n'associent pas davantage les ressources du territoire (école de musique, Maison de Loire, ...).

II – ENFANCE – JEUNESSE – PETITE ENFANCE

N°01 : MARCHÉ DE GESTION DES SERVICES PETITE ENFANCE : MULTI-ACCUEIL, RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES, LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS)

Madame Anne-Marie RAIMBAULT rappelle que le contrat de gestion des services Petite Enfance arrive à expiration au 1^{er} janvier 2019.

Une consultation a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert lancée le 26 juillet 2018. Le rapport d'analyse des offres a été présenté à la commission d'appel d'offres (CAO) le 1^{er} octobre 2018, qui a choisi de retenir l'offre de la Mutualité Française Anjou Mayenne, sise à Angers (49000), comme la mieux-disante et de lui attribuer le présent marché.

A la question de Madame Géraldine GUILLAUT, Madame RAIMBAULT répond que l'autre candidat était l'association Petite enfance.

Monsieur PRONO précise que la Mutualité française est une structure qui a plus de capacité et qui s'engage dans des démarches qualité.

Madame Michelle BERNARD demande à quoi correspondent les rémunérations variables. Monsieur NEMETH répond qu'elles dépendent des objectifs et des taux de fréquentation des équipements.

Le conseil municipal, par 92 voix pour, 1 voix contre, 2 blanc et 5 abstentions, approuve l'attribution du marché à la Mutualité Française Anjou Mayenne pour un montant de 1 757 597 €.

III – FINANCES

N°02 : DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Patrick CHARTIER, adjoint aux finances, indique que cette décision modificative est nécessaire pour :

- Mettre à jour le niveau des recettes réelles de fonctionnement, suite à la notification des bases fiscales et des dotations,
- Mettre à jour les amortissements des immobilisations suite à de nouvelles obligations imposées aux communes de plus de 3 500 habitants,
- Prendre en compte quelques besoins supplémentaires répartis entre les différents services de Loire-Authion,
- Permettre la prise en charge sur l'ensemble de l'année 2018 des échéances d'emprunts liées aux différents budgets annexes avant remboursement par Angers Loire Métropole,

A l'issue de cet exposé, le conseil municipal, par 92 voix pour, 3 voix contre, 2 blancs et 3 abstentions, approuve la décision modificative n°3 de l'exercice budgétaire 2018 pour le budget principal qui s'équilibre en dépenses et recettes.

N°03 : VOTE DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS

Madame Sophie COUTANT, adjointe en charge de la vie associative et des sports, expose la proposition de subvention pour l'association du Challenge communal de Saint-Mathurin-sur-Loire.

Monsieur Jean-Charles PRONO explique que la demande de subvention complémentaire auprès de l'Association Maison de Loire est une régularisation pour prendre en compte la TVA, à laquelle est assujettie l'association pour l'activité bateaux comme cela a été le cas les années précédentes.

Le conseil municipal, par 89 voix pour, 8 voix contre, 1 blanc et 2 abstentions, décide d'attribuer 180 € à l'Association du Challenge communal de Saint-Mathurin-sur-Loire et 1 950 € à l'Association Maison de Loire en Anjou.

N°04 : SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT A L'ASSOCIATION MAISON DE LOIRE EN ANJOU POUR MISE EN ŒUVRE DE L'ACCESSIBILITÉ

Monsieur le Maire indique qu'une ligne de projets en faveur de l'acquisition d'équipements d'accessibilité de Loire-Odyssée est inscrite au budget à hauteur de 25 000 €.

Le conseil municipal, par 89 voix pour, 8 voix contre et 3 abstentions, valide la répartition de cette opération attribuée pour l'acquisition d'équipements d'accessibilité du site de visite Loire-Odyssée avec le versement d'une subvention d'équipement à hauteur de 17 400 € à l'association Maison de Loire en Anjou, au chapitre 204.

N°05 : RÉITÉRATION DE GARANTIES D'EMPRUNTS A L'IMMOBILIERE PODELIHA SUITE A RÉAMENAGEMENT DE DETTE

Monsieur Patrick CHARTIER, explique que dans le cadre des mesures du plan Logement, l'Immobilier Podéliha a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts initialement garantis par la commune de Loire-Authion.

Ces lignes de prêt réaménagées concernent 3 opérations de Brain-sur-l'Authion : Le Puits Guérin, La Galonnière, La Croix de Bois. La présente garantie est sollicitée notamment pour un allongement de la dette sur une durée de cinq années.

Le conseil municipal, par 90 voix pour, 4 voix contre, 1 blanc et 5 abstentions, accepte de réitérer sa garantie pour le remboursement de chaque ligne de prêt réaménagée, initialement contractée par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations. La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

N°06 : VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML POUR LES OPÉRATIONS DE DÉPANNAGES RÉALISÉES ENTRE LE 01/09/2017 ET LE 31/12/2017 SUR LE RÉSEAU DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Patrice BOUCHER, adjoint en charge de la voirie et de l'éclairage public, expose que le SIEML a adressé le mémoire des dépenses liées aux dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur le territoire de Loire-Authion entre le 1^{er} septembre 2017 et le 31 décembre 2017.

Le conseil municipal, par 95 voix pour, 2 voix contre, 1 blanc et 2 abstentions, décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour ces opérations :

- Montant de la dépense 14 208,38 € TTC
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML 10 656,29 € TTC

N°07 : ADMISSION DE CRÉANCES EN NON VALEUR ET ÉTEINTES

Monsieur Patrick CHARTIER, adjoint en charge des finances, explique que le Centre des Finances Publiques a proposé une liste complémentaire de créances à admettre en non-valeur vis-à-vis de l'impossibilité à ce stade de récupération des créances mais également de valider des créances éteintes suite à des décisions de justice.

Budget Principal :

Créances en non-valeur	Compte 6541	3 802,51 €
Créances éteintes	Compte 6542	9 134,01 €
	TOTAL	12 936,52 €

Le conseil municipal, par 87 voix pour, 4 voix contre, 2 blancs et 7 abstentions, décide d'admettre en non-valeur ou éteintes les créances ci-dessus sur le budget principal.

N°08 : CONVENTION DE GESTION VOIRIE-EAUX PLUVIALES 2018-2021 AVEC ANGERS LOIRE METROPOLE – AVENANT N°1 - APPROBATION

Monsieur BOUCHER rappelle que la commune a signé avec Angers Loire Métropole (ALM) une convention de gestion déléguant les compétences voirie et eaux pluviales depuis le 1^{er} janvier 2018.

Cette convention prévoit dans son article 6 qu'ALM remboursera trimestriellement à la commune des dépenses effectivement réalisées.

Il indique qu'il y a lieu aujourd'hui de procéder par avenant à certains ajustements financiers et comptables afin de simplifier l'exécution de ces conventions à compter de 2019 à savoir :

- les charges de personnel feront l'objet d'un versement annuel unique au cours du 2^{ème} trimestre de l'année
- les autres charges de fonctionnement seront remboursées semestriellement aux communes après production d'un état des réalisations

De plus, comme prévu dans la convention, l'annexe financière est actualisée à partir des programmes pluriannuels d'investissement fournis par les communes.

Celle-ci met à jour le fonds de concours qui doit être réellement versé à ALM soit 684 338 €. Monsieur CHARTIER précise que Loire-Authion bénéficie d'une dotation globale de fonctionnement plus importante sur ALM dans le cadre du budget voirie. En revanche, en 2019, le versement serait de l'ordre d'1 148 000 €.

Madame Marie-France RENOU demande où en est l'étude eaux pluviales sollicitée auprès d'ALM sur le territoire de Loire-Authion. Monsieur BOUCHER répond que cela fera l'objet de la prochaine commission voirie.

Le conseil municipal, par 90 voix pour, 2 voix contre, 1 blanc et 7 abstentions, approuve l'avenant n°1 à la convention de gestion à intervenir avec Angers Loire Métropole ainsi que le versement du fonds de concours en investissement à hauteur de 684 338 € au cours du dernier trimestre 2018 étant entendu qu'une mise à jour des montants des annexes financières sera mise en œuvre au cours de l'année suivante.

N°09 : RELAIS ASSISTANTS MATERNELS – MUTUALITE FRANCAISE ANJOU MAYENNE – REVERSEMENT DE SUBVENTION

Monsieur TCHATO, adjoint délégué en charge de la petite enfance, indique que le Relais Assistants Maternels, outre ses fonctions d'observation, d'information et d'échanges, a développé en 2017 une mission renforcée sur le départ en formation continue des assistants maternels. Cette action pouvait bénéficier d'une bonification de 3 000 € par la CAF si le nombre de départ en formation continue des assistants maternels augmentait de 10 %. 18 assistantes maternelles de la commune sont ainsi parties en formation, ce qui est un très bon bilan souligné par la CAF.

La bonification a été versée à la commune de Loire-Authion alors que la Mutualité Française Anjou Mayenne avait répondu de sa propre initiative à l'appel à projet et engagé les dépenses relatives à ces départs en formation. Elle a donc adressé un courrier à la collectivité afin que cette bonification lui soit reversée.

Le conseil municipal, par 95 voix pour, 1 voix contre, 2 blancs et 2 abstentions, reverse la somme de 3 000 € à la Mutualité Française Anjou Mayenne.

IV – RESSOURCES HUMAINES

N°10 : ÉVOLUTION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Madame Myriam BERANGER, adjointe en charge des ressources humaines, indique que les emplois permanents de la commune évoluent régulièrement afin de s'adapter aux politiques mises en œuvre et assurer le bon fonctionnement des services.

1- l'avancement de grade

En date du 1^{er} octobre le Maire de la commune a adopté le tableau annuel d'avancement.

Ce dernier liste l'ensemble des agents disposant des conditions pour éventuellement bénéficier d'un avancement de grade. Considérant les besoins de la commune il est proposé de promouvoir 36 agents de catégorie C.

2- la promotion suite à concours

Un agent du service ressources humaines occupe à ce jour des fonctions de catégorie B, tout en ayant un grade de catégorie C. Suite à la réussite du concours de rédacteur par l'agent et compte tenu de ses fonctions il est proposé de transformer cet emploi en catégorie B.

3- la création d'une direction de l'éducation et de l'action sociale et d'une direction adjointe à l'action sociale au sein des effectifs de la commune

Suite aux départs concomitants des directeurs des services familles et du CCAS, une réflexion s'est engagée sur comment optimiser le fonctionnement de ces deux entités. Sur cette base, a été proposée une direction de l'éducation et de l'action sociale au sein de Loire-Authion afin de structurer la politique dans son ensemble et de lui accoler une direction adjointe aux politiques sociales.

Le conseil municipal, par 87 voix pour, 4 voix contre, 3 blancs et 6 abstentions, décide de supprimer et créer les emplois suivants :

	SUPPRESSION EMPLOIS	CREATIONS CORRESPONDANTES	POSTE CONCERNE
Avancement de grade 2018	3 emplois d'adjoint administratif	3 emplois d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Référent informatique Agent comptable Agent administratif
	5 emplois d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	5 emplois d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Assistant de direction Gestionnaire RH Agent comptable Agent guichet unique Instructeur urbanisme
	3 emplois d'adjoint d'animation	3 emplois d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Responsable d'unité pédagogique Chargé d'accueil médiathèque Animateur
	1 emploi d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1 emploi d'adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	Responsable d'unité pédagogique
	1 emploi d'adjoint du patrimoine	1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	Responsable médiathèque
	4 emplois d'ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	4 emplois d'ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	ATSEM

	14 emplois d'adjoint technique	14 emplois d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Animateur Agent technique Responsable d'unité pédagogique
	4 emplois d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	4 emplois d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Chef de cuisine Agent technique
	1 emploi d'agent de maîtrise	1 emploi d'agent de maîtrise principal	Chef d'équipe
Promotion suite à concours	1 emploi d'adjoint administratif	1 emploi de rédacteur	Gestionnaire RH
La direction de l'éducation et de l'action sociale	1 emploi d'attaché territorial	1 emploi d'attaché territorial principal 1 emploi d'attaché territorial	Direction Adjoint aux politiques sociales

N°11 : ÉVOLUTION DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Dans le cadre des évolutions d'organisation de la commune et sur la base d'un principe de précaution, il est proposé d'augmenter les emplois non permanents de la commune pour :

- Mettre fin aux emplois partagés entre le guichet unique, la direction familles et la direction des ressources humaines.
- Renforcer les effectifs du service technique. Au regard des difficultés réelles de fonctionnement rencontrées par ce service, il apparaît que les équipes techniques doivent être renforcées, compte tenu des actuelles faiblesses organisationnelles. Il est donc proposé de créer 8 emplois non permanents supplémentaires afin de pallier les dysfonctionnements suscités. La pérennité de ces besoins restera à évaluer une fois la ligne hiérarchique consolidée, l'organisation du travail optimisée et les matériels adaptés. Les 8 emplois se répartissent comme suivant : 1 appui pour le secrétariat administratif, 1 appui au service bâtiment, 2 appuis à l'équipe manifestation, 4 appuis aux services espaces verts et voirie.

Le conseil municipal, par 83 voix pour, 6 voix contre, 1 blanc et 10 abstentions, décide de créer 12 emplois pour besoins occasionnels supplémentaires, de recruter par voie de contrat de droit public conformément à la réglementation en vigueur pour les besoins occasionnels, de déterminer la rémunération en référence au grade d'un fonctionnaire exerçant des missions identiques ou proches pour les besoins occasionnels, d'octroyer le régime indemnitaire sur la base applicable aux agents de la collectivité pour les besoins occasionnels.

Monsieur Jean-Louis EZECHIEL souhaiterait connaître l'évolution du nombre de poste entre 2016 et maintenant suite à la restructuration des services.

Monsieur le Maire s'engage à apporter des réponses et le tableau des effectifs au prochain conseil municipal.

V – URBANISME - DEVELOPPEMENT

N°12 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA ZAC DU CLOS DE LA MOTTE - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CORNÉ

Madame RENOU rappelle que par délibération en date du 26 novembre 2007, le Conseil municipal de Corné, devenue commune déléguée de la commune nouvelle de Loire-Authion, a approuvé le dossier de création et a créé la Zone d'Aménagement Concerté du Clos de la Motte.

D'une superficie de 9,8 hectares, ce quartier d'habitation a pour objet d'offrir de nouvelles possibilités d'accueil. Les principes affirmés pour cette opération d'aménagement sont :

- la volonté d'instaurer une mixité sociale en faisant cohabiter du petit collectif et/ou du logement intermédiaire, de l'habitat individuel et individuel groupé sous forme locative et d'accession,
- d'instaurer une certaine convivialité en utilisant le parc d'ATM existant, en traitant les fonds de parcelles du Clos de la Motte en bordure de la RD 347 et en créant des espaces communs de proximité tout en préservant une certaine intimité,
- d'avoir des équipements de proximité autant en service qu'en équipements publics.

Dans le respect de ces axes fédérateurs et afin de répondre au mieux aux objectifs ci-dessus rappelés, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'opérer quelques adaptations au plan d'aménagement général initial sans en bouleverser les grands équilibres et notamment :

- l'adaptation des typologies d'habitat sur la 2^{ème} tranche,
- l'accueil d'une zone résidentielle sur la dernière tranche (tranche 4) initialement mixte, du fait de l'abandon d'un projet d'aménagement commercial. Cet espace accueillera dès lors une trentaine de logements, projet confié au promoteur Carréneuf.

Les ajustements présentés ci-dessus ne portent que sur le secteur Nord-Est de la ZAC du Clos de la Motte, sans remettre en cause la cohérence globale du projet.

Madame RENOU ajoute que le secteur « Latonnelle », à l'ouest de la zone, est désormais une propriété communale. Un projet travaillé avec le bailleur social Podéliha devrait aboutir à la réalisation d'une trentaine de logements.

En conséquence, il est donc proposé d'approuver la modification de la ZAC du Clos de la Motte sur la base du dossier joint, et ce afin de rendre compte de l'évolution non substantielle de certaines caractéristiques du projet.

Le conseil municipal, par 89 voix pour, 5 voix contre, 1 blanc et 5 abstentions, approuve la modification de la ZAC du Clos de la Motte.

N°13 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE LA ZAC DU CLOS DE LA MOTTE - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CORNÉ

Après l'approbation de la modification de la ZAC du Clos de la Motte, il est nécessaire d'approuver la modification du programme des équipements publics de la ZAC.

En vue de la réalisation de cette opération, il a été établi, en cohérence avec le projet de ZAC, le programme des équipements publics à réaliser au titre des infrastructures, de la voirie et des espaces libres, des réseaux d'assainissement (eaux usées et pluviales), de l'alimentation en eau potable et incendie, des réseaux d'électricité, éclairage public, téléphone et gaz.

Le conseil municipal, par 88 voix pour, 5 voix contre et 7 abstentions, approuve la modification du programme des équipements publics de la ZAC du Clos de la Motte.

N°14 : COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS A LA COLLECTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017 - ZAC DU CLOS DE LA MOTTE - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CORNÉ

Madame RENOU rappelle que conformément à la Convention Publique d'Aménagement confiant à la SODEMEL devenue Alter Cités, l'aménagement du quartier du Clos de La Motte, Alter Cités a adressé, pour approbation, le compte rendu annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2017. Il comprend :

- une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de déroulement de l'opération ;
- le bilan prévisionnel financier actualisé en fonction des événements intervenus et des décisions prises ;
- l'échéancier des dépenses et des recettes et le plan de trésorerie correspondants.

Avancement physique de l'opération

Au 31 décembre 2017, la quasi-totalité des études a été menée et les travaux réalisés. L'opération s'organise en 4 tranches.

Il reste deux lots libres à vendre sur la tranche 2. La tranche 3 concerne le clos Latonnelle. Cette opération sera menée par la collectivité et réalisée par Angers Loire Habitat en partenariat avec Podeliha Accession. L'opération comporte 28 appartements, 4 maisons groupées en locatifs, effectués par Angers Loire Habitat et 7 maisons groupées en accession sociale, effectuées par Podeliha Accession. La tranche 4 sera réalisée par Carréneuf en 32 logements en accession à la propriété. Cette dernière tranche nécessite une modification du dossier de réalisation de la ZAC.

Avancement financier de l'opération

Le bilan financier prévisionnel révisé des dépenses et des recettes s'établit à 3 415 000 € HT sans participation pour équilibre.

Monsieur Jacques LE GALLOUDEC précise effectivement que le bilan sera équilibré à terme, grâce à l'évolution du projet. Toutefois, il en faut pas oublier que l'acquisition « Latonnelle » a été pris en charge par le budget communal.

Madame MACÉ souligne que la commune déléguée de Corné est contrainte pour l'avenir.

L'opération de renouvellement urbain et de densification est un très bon exemple de ce qui peut être réalisé, sans consommer de foncier agricole.

Le conseil municipal, par 86 voix pour, 8 voix contre et 6 abstentions, approuve le bilan prévisionnel au 31 décembre 2017 portant les dépenses et les recettes de cette opération à 3 415 000 € HT.

N°15 : ACQUISITION DE LA PARCELLE AP 227 ILOT CROIX BLANCHE - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CORNÉ

Madame Huguette MACÉ, adjointe en charge de l'aménagement et du développement local, expose que cette parcelle de 170 m² est située entre la RD 347 et la rue de la Croix Blanche. Elle est implantée sur le domaine public. Son acquisition permettrait d'améliorer l'aménagement paysager de l'entrée d'agglomération.

Le conseil municipal, par 93 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions, décide d'acquérir la parcelle cadastrée 307 106 AP 227 au prix de 500 €, étant entendu que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

VI – CULTURE

N°16 : SAISON CULTURELLE 2018-2019 – TARIF PARTENAIRE

Madame Géraldine GUILLAUT, adjointe en charge de la culture, expose la volonté de développer les publics de la saison culturelle Loire-Authion, notamment par le renforcement des partenariats avec les structures socioculturelles du territoire afin de garantir à tous les publics un accès au spectacle vivant

Des démarches ont été engagées par le Centre Communal d'Action Social (CCAS) et l'Association d'Initiatives pour le Développement de l'Animation et des Loisirs (AIDAL) auprès de leurs usagers afin de les accompagner dans la construction de pratiques artistiques et culturelles.

Le conseil municipal, par 90 voix pour, 4 voix contre, 2 blancs et 4 abstentions, décide d'adopter pour la saison culturelle 2018-2019 une ligne tarifaire spécifique aux partenaires socioculturels de Loire-Authion, modifiant de la sorte la grille tarifaire comme suit :

Tarifs

Catégorie de spectacles	Plein	Réduit	Super-Réduit
A	18 €	14 €	10 €
B	12 €	10 €	7 €
C	6 €	4 €	3 €
JP (jeune public)	3 €	Gratuité pour les mois de 12 ans	
Tarif partenaire	1 €		

Bénéficiaires des tarifs réduits : moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaire des minima sociaux (RSA).

Bénéficiaires du tarif « partenaire » : bénéficiaires du CCAS, sur proposition de la structure partenaire et en concertation avec le service Action Culturelle, jeunes de 11 à 25 ans inscrits à l'AIDAL, sur proposition de la structure partenaire et en concertation avec le service Action Culturelle.

VII – TOURISME

N°17 : TARIF DE LOCATION DES BOXES A VÉLO A SAINT-MATHURIN-SUR-LOIRE

Monsieur PRONO rappelle qu'en 2017, 8 boxes à vélo ont été aménagés près du bureau d'information touristique sur la commune déléguée de Saint-Mathurin-sur-Loire.

Les objectifs de cet aménagement sont d'offrir aux touristes la possibilité de s'arrêter sur notre territoire grâce à des équipements adaptés, favorisant des arrêts adaptés et donc d'engendrer des retombées économiques.

Des riverains souhaitent mettre à l'abri leur propre vélo tout au long de l'année et louer un garage à vélo. Il est donc possible de garder les 8 boxes pour les touristes en juillet-août et sur le reste de l'année répartir en 4 boxes à vélo pour les touristes et 4 boxes à usage de location mensuelle.

A une question de Monsieur Olivier ROBERT, Monsieur PRONO répond que le but n'est pas de louer ces boxes à l'année, mais de pouvoir en disposer pendant la saison touristique pour répondre à l'attente des nombreux cyclistes présents sur l'itinéraire de la Loire à vélo.

Le conseil municipal, par 93 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions, décide de fixer à 10 € par mois le tarif de location d'un box à vélo pour les riverains.

Le conseil est amené à se positionner sur cette proposition.

VIII – INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle que le séminaire de restitution des travaux suite aux réflexions menées en 2017 et 2018 sur les ambitions pour le territoire ainsi qu'une présentation du projet de territoire 2016-2030 d'ALM par Madame Roselyne BIENVENU, aura lieu le 17 novembre 2018 matin.

En outre, une session délocalisée de la commission permanente d'ALM se tiendra le lundi 5 novembre à 19 heures à La Daguenière, à laquelle sont invités les membres de la conférence élargie, en tant qu'auditeurs.

Au niveau de l'actualité, Monsieur le maire souhaite évoquer un incident lié à l'usage de produits phytosanitaires par une entreprise maraîchère. A 2 reprises, des intoxications ont été relevées au sein de la commune déléguée de Brain-sur-l'Authion, incommodant des travailleurs présents à proximité et des lycéens de Narcé.

Monsieur le maire tient à souligner la mobilisation de la commune à plusieurs niveaux : des élus se sont déplacés sur les lieux, ont fait le lien avec les services de l'Etat, avec les services de secours, avec l'Agence Régionale de Santé mais également ont rencontré les habitants, les entreprises voisines et les responsables de l'entreprise incriminée.

Sans donner tous les détails techniques, il précise qu'une enquête de gendarmerie est en cours pour déterminer les responsabilités des uns et des autres. A noter que Monsieur le Préfet a suspendu l'usage du produit à l'origine de l'incident jusqu'à la fin du mois sur l'ensemble du département de Maine-et-Loire.

Monsieur le maire informe que la décision de la commune de porter plainte n'est pas prise ; il faut au préalable voir si le contentieux se placera sur le plan pénal et/ou civil. Les faits devront donc être caractérisés par le Procureur de la République. Pour le moment, la commune ne peut intervenir que sur les éléments sur lesquels elle a le pouvoir. Les élus doivent continuer à être à l'écoute de la population et travailler avec les services de l'Etat. Madame MACÉ informe qu'elle a reçu beaucoup de riverains inquiets et qu'elle continue de se déplacer dans le secteur pour informer et rassurer les familles. Elle précise aussi que les médecins de Brain-sur-l'Authion sont prévenus et qu'ils sont en capacité de faire la part des choses devant des patients inquiets.

Madame MACÉ insiste sur le fait que l'entreprise responsable devra rendre des comptes au titre de l'atteinte à la santé et à l'environnement. Elle a à cœur de rassurer les riverains (ruissellement des eaux, les fossés...) mais aussi de ne pas fragiliser la commune et son activité économique.

Monsieur Prono met en garde sur la communication. Il faut soutenir une profession agricole forte, richesse du territoire. Par exemple, il faut faire preuve de pédagogie et rappeler aux habitants que l'épandage de matières organiques peut créer des nuisances temporaires, mais pas pour la santé et l'environnement.

Monsieur ROBERT confirme que les agriculteurs craignent l'amalgame. Il faut continuer à les soutenir, sans stigmatiser le mode de production, tout en les accompagnant vers le plus durable et le plus local. Il faut insister sur le fait que cette agression forte du territoire n'est pas un agissement des agriculteurs locaux.

A une réflexion de Madame Bernadette MASSE qui s'interroge sur la manière de consommer de la société, Monsieur le maire confirme que la volonté d'avoir des produits propres oblige à trouver des solutions qui tantôt sont trop brutales, tantôt trop chères. Il est donc nécessaire de mettre en place des alternatives et être acteur politiquement pour accompagner les producteurs.

Madame Emmanuelle TENAILLEAU demande s'il y a eu une communication de la commune ? Dans cette affaire, elle a ressenti un silence. Monsieur le maire informe qu'un communiqué a été préparé

mais les éléments complémentaires ou contradictoires successifs ont plaidé pour une stratégie d'attente. Il préfère disposer des éléments d'enquête pour communiquer sur le positionnement de la commune. Madame MACÉ ne peut pas laisser dire que rien n'a été fait. Elle a personnellement rencontré les riverains et les entreprises voisines. Elle considère qu'il était plus intéressant et plus utile de viser le secteur impacté, de mettre en place une communication de proximité. A une intervention de Madame Colette HAMARD, Madame MACÉ et Monsieur CHARTIER répondent que les écoles et lycée de Brain-sur-l'Authion ont été informés de la situation, tout comme le guichet unique afin de pouvoir apporter quelques informations.

Monsieur Christophe PINEAU évoque la course LA'titude qui aura lieu dimanche 21 octobre. Avec tristesse, les inscriptions aux courses ont été bloquées à 506. En 2019, la course aura lieu le 20 octobre.

Monsieur PRONO donne des informations sur l'avancée des travaux du bourg de Saint-Mathurin-sur-Loire. Les travaux de finition sont commencés. Concernant la culture, un projet de contrat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles pourrait avoir lieu en septembre 2019.

Monsieur PRONO présente ses excuses à Monsieur Bernard AUBIN, qui suite à un oubli de sa part, a été compté absent lors du conseil municipal de septembre alors qu'il lui avait donné un pouvoir.

Monsieur Didier ROUGER invite les élus sur les bords de l'Authion pour l'inauguration du contrat nature qui aura lieu à Corné le 26 octobre à 16h.

Madame GUILLAUT rappelle qu'un spectacle jeune public aura lieu au Séquoia le 24 octobre. La 13^{ème} édition de Livres en fêtes, dont la clôture aura lieu le samedi 3 novembre à Andard. Le salon de peinture Rout'arts aura lieu du 9 au 25 novembre 2018.

Le prochain conseil municipal du 15 novembre aura lieu à l'espace Jeanne de Laval à Andard.

A l'occasion de la commémoration du 11 novembre, une cérémonie de l'armistice aura lieu à Saint-Mathurin-sur-Loire à 11h. En amont, un dépôt de gerbes aura lieu au monument aux morts de chaque commune déléguée (sauf Saint-Mathurin-sur-Loire) à 9h30.

IX – CLOTURE DE LA SEANCE

La séance est levée à 23 heures 10.